LE COMPTE PERSONNEL DE FORMATION (CPF)

Depuis 2017, il est possible de mobiliser son Compte Personnel de Formation (CPF) pour régler une partie ou la totalité des frais d'apprentissage de la conduite.

→ CONDITIONS D'ATTRIBUTION :

Lors de votre prise de contact auprès de notre auto-école, nous vous remettrons une attestation sur l'honneur à compléter et signer. Les informations demandées sont :

- Être actif (actuellement en poste ou à la recherche d'un emploi) -
- Avoir acquis suffisamment de droits formations sur leur compte CPF
- Démontrer que votre démarche s'inscrit dans la sécurisation ou le développement de votre parcours professionnel
- Ne pas avoir fait l'objet d'une suspension de permis B, ni d'une interdiction de le repasser

Ensuite, nous fixerons une évaluation permettant d'estimer le volume d'heure de conduite nécessaire pour votre formation.

Suite à cela et suite à votre accord pour le résultat de l'évaluation, nous éditerons un devis à signer et créerons une offre adaptée de formation sur la plateforme gouvernementale.

→ À QUI S'ADRESSER :

Se connecter sur la plateforme gouvernementale en ligne www.moncompteformation.gouv.fr

Nous sommes également à votre disposition pour tout renseignement vous permettant de mieux comprendre le fonctionnement.





Attestation sur l'honneur pour s'inscrire à une prestation « Permis de conduire » financée par le Compte personnel de formation (CPF)

	nobiliser vos droits CPF pour ol ode de la route (<i>cocher le perm</i>		uire de la typologie mentionnée à
Catégorie A A1 A2	Catégorie B B B1 B96 BE B78	Catégorie C C C1 C1E CE	Catégorie D D D1 D1E DE
1º l'obtention du per sécurisation de votre 2º vous ne faites pas de conduire ou d'une 3º la prestation achei - des heures des heures inversement - la formation roues motor - la formation au moins 2 a adapter le pu l'employeur	parcours professionnel; l'objet d'une suspension de perécupération de points. Exée avec vos droits CPF ne doit e conduite complémentaires; iniveau ou à une récupération de conduite permettant de p; de 7 heures permettant aux tisé; complémentaire de 7 heures pns; oste de travail déjà occupé au s dans ce cas).	réalisation de votre pro rmis de conduire, d'une pas correspondre à : de points ; passer de la boite man titulaires du permis B de our l'obtention du permis sein de l'entreprise (le fin	jet professionnel ou à favoriser la interdiction de solliciter un permis uelle à la boite automatique ou conduire un deux-roues ou trois-s A si vous avez le permis A2 depuis ancement revient exclusivement à
Cas n°1 L'obtention o	u questionnaire ci-dessous en f lu permis de conduire contribu leux questions ci-dessous :		
Quel est le projet ?			
 Il facilitera v. En applicati significativer Vous serez b Vous êtes an 	otre recherche d'emploi on d'une clause de mobilit nent éloigné de votre domicile ientôt amené(e) à travailler en nené(e) à exercer des contrats	é géographique, votre horaire décalé (notamm de travail successifs sur d	e votre parcours professionnel : lieu de travail est maintenant ent la nuit) es lieux éloignés de votre domicile







Laquelle ?:	
J'atteste sur l'ho passer le permis	nneur ne pas être en situation de suspension/retrait de permis ou d'interdiction de
	'une ou plusieurs catégories de permis de conduire d'un véhicule terrestre à moteur
	ou lesquelles :
Avez-vous déjà mobilisé v	otre CPF pour financer un permis de véhicule terrestre à moteur ?
□ oui	□ NON
Dans l'affirmative, lequel/	lesquels Et quand :
☐ Atteste sur l'hon	neur que l'utilisation de mon CPF financera une action éligible comme indiquée cies déclarations sont sincères.
accomplie par quelque m pour objet ou qui peut a juridiques. » article 441-1	e un faux toute altération frauduleuse de la vérité, de nature à causer un préjudice et oyen que ce soit, dans un écrit ou tout autre support d'expression de la pensée qui a voir pour effet d'établir la preuve d'un droit ou d'un fait ayant des conséquences du code pénal. Le faux, l'usage de faux ainsi que la tentative sont punis de trois ans 45 000 € d'amende au-delà de l'obligation de rembourser les droits CPF indûment
A	Le
Signature du titulaire :	Nom et signature du responsable de l'organisme de formation :

Attention : L'attestation doit être proposée au titulaire par l'organisme de formation qui en assure la bonne complétude et la conserve. Elle pourra être demandée à tout moment par la Caisse des Dépôts.

Une gestion Caisse des Dépôts